Règlement Raid in Vercors 2023

**1. INSCRIPTION ET TARIF**

* 1. Le Raid In Vercors est réservé aux personnes majeures titulaires d'un certificat médical.
  2. Les randonneurs doivent être couverts par leur assurance personnelle, au moins en responsabilité Individuelle Accident pour participer au raid. Un justificatif pourrait être demandé en cas d’accident.
  3. Les participants au Raid in Vercors doivent fournir, soit un certificat médical ou une licence de sport mentionnant une non contre-indication à la pratique du VTT et datant de moins d’un an.

*Attention : Ce document devra être transmis par mail (raidinvercors@gmail.com) ou directement sur le lien d’inscription, une fois l’inscription validée et avant la date de clôture des inscriptions.*

*Toute absence de certificat médical entrainera un refus de départ du Raid.*

* 1. Divers goodies seront remis à chaque concurrent au moment du retrait des plaques. Son retrait sera nominatif, et en cas d’absence du participant, il n’est pas dû (n’est donc pas donné à un autre participant) et il n’y aura pas d’envoi possible. Nous ne sommes pas responsables de possible différence de goodies entre chaque concurrent.
  2. Vélos à assistance électrique : Les VTTAE ne sont pas acceptés du fait de certains portages qui sont contre indiqués pour les VTTAE,
  3. Le tarif d'inscription pour le Raid In Vercors 2023 est de 118€ pour tous. Ce tarif inclut une plaque de cadre personnalisée, les différents goodies, l’ensemble des ravitaillements, le repas du samedi soir, le couchage, le petit déjeuner du dimanche et le repas d’arrivée.
  4. ANNULATION : Vous ne pouvez vendre ou échanger vos places entre vous.

Les inscriptions sont fermes et définitives. Les annulations ne sont autorisées que si une assurance annulation a été prise lors de l’inscription par notre partenaire Chronosphère.

La demande de remboursement devra être faite directement à l’assurance du prestataire. Le bike Club Mours ne gèrera aucune demande de remboursement.

* 1. Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site [www.chronospere.fr](http://www.chronospere.fr/) avec paiement obligatoire par CB le jour même avant minuit.

La date limite d’inscription est fixée au mercredi 31 mai 2023 à 20h dans la limite de **150 participants.**

Aucune inscription ne sera prise au-delà de cette date, ni sur place.

Si la limite des 150 participants est atteinte avant la clôture des inscriptions, une liste d’attente sera automatiquement mise en place. Les places seront attribuées dans l’ordre chronologique d’inscription sur liste d’attente en fonction des éventuelles annulations.

Dans ce cas, vous serez contacté directement par l’organisation. Il est inutile de nous contacter pour cela ou pour nous relancer.

* 1. Le retrait des plaques de cadre se déroulera :

Vendredi 30 Juin 2023 : entre 17h00 et 19h00 sur le site Aventure Evasions 470 Allée Joël Combet 26300 Chatuzange le Goubet

Samedi 01 Juillet 2023 : entre 05h30 et 06h30 sur le site Aventure Evasions 470 Allée Joël Combet 26300 Chatuzange le Goubet

* 1. Droits à l’image : Tout concurrent qui prend part au Raid In Vercors autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l’occasion de sa participation à l'évènement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Toutefois, chaque participant reste propriétaire de son image. De fait, s'il refuse que des photos soient faites et exploitées à des ces fins, il lui suffit de le signaler au moment de l’inscription sur papier libre.

* 1. Le respect du code de la route est de rigueur sur les sections sur route ouvertes et sont un gage de sécurité. Le parcours emprunté ne sera pas neutralisé, chaque concurrent s’engage à respecter les promeneurs ou personnes se trouvant sur le parcours.
  2. La plaque de cadre devra être attachée à l’avant du guidon, de manière à ce que les chiffres soient parfaitement apparents (pour favoriser le pointage aux points de passage).

**2. LA PARTICIPATION AUX EPREUVES ET PARCOURS**

* 1. Le **port d’un casque rigide homologué** sur la tête est obligatoire. Le randonneur doit être porteur d’un sac contenant l’ensemble des matériels de sécurité vérifiés lors du retrait des plaques.
  2. Chaque conçurent aura téléchargé avant le départ, les parcours GPS fournis par l’organisation et les aura insérés dans son matériel de guidage. Nous vous rappelons que ce raid s’effectue sans trace sur les chemins. Nous ne sommes pas responsables d’une mauvaise utilisation de votre moyen de guidage.
  3. Vous êtes considérés en semi-autonomie, ne pas oublier réserves alimentaires et boissons.

# Matériel obligatoire :

* + - Casque homologué.
    - Sac à dos.
    - Téléphone portable (Téléphone allumé, numéro non masqué, avec numéro de l’organisation enregistré et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée).
    - Nécessaire de réparation.
    - Couverture de survie 1.40m x 2m au minimum.
    - Une bande élastique adhésive type stripping.
    - Réserve d'eau 1 litre minimum.
    - GPS avec carte du parcours aller/retour (plus batterie de secours)

Vous porterez ce matériel sur vous ou vous le transportez dans un sac qui doit être marqué lors de la remise des dossards (plaques) et non échangeable sur le parcours.

**Attention** : des contrôles pourront être prévus en cours du raid afin de vérifier que chaque concurrent dispose bien de son « fond de sac » (matériel obligatoire).

Tout concurrent ne détenant pas ce matériel obligatoire sera soit non admis à prendre le départ.

Le coureur a l’obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d’exclusion du raid.

* 1. Les participants doivent se conformer au **Code de la Route**, aux arrêtés préfectoraux et municipaux, respecter les propriétés privées et l'environnement fragile rencontré.
  2. Ne jetez rien, s’il vous plait : « Respectez la nature, la nature vous respectera. ».

Garder vos déchets, vous pourrez vous en débarrasser aux ravitaillements ainsi qu’à l’arrivée.

# L’organisateur pourra exclure un participant en cas de sortie des tracés ou de jet de détritus.

* 1. Les concurrents doivent obligatoirement porter la plaque officielle posée visiblement sur le guidon du VTT.
  2. Pour ce Raid de 170 km et environ 5 600 de D+ sur deux jours, une très bonne condition physique est obligatoire car c’est un parcours éprouvant et technique. Votre matériel doit être en bon état et entretenu.
  3. Présence obligatoire au briefing précédant la course. Le samedi à 06h45 pour le parcours du samedi et le samedi à 21h15 après le repas pour le parcours du dimanche.
  4. Chaque participant est sensé **maîtriser son vélo**. Pensez à rester lucide et à garder des forces pour chaque difficulté (montée ou descente !) Le Bike Club Mours ne saurait être tenu pour responsable d’un incident de pilotage ou d’un manque de maîtrise survenu au cours des épreuves. Ne pas hésiter à descendre de vélo en cas de doute, nous vous rappelons que nous sommes sur une randonnée non chronométrée.
  5. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommages causés par un participant à un autre participant ou à un tiers.
  6. Attention, certaines parties du parcours passent dans des zones protégées ou privées. Certaines parties des circuits ne sont autorisées que pour cette journée. Nous vous demandons donc le plus grand respect de cet environnement et du règlement.
  7. L’organisation se réserve le droit de disqualifier des participants n’ayant pas respecté le règlement.
  8. Un parc à vélo fermé est prévu entre les deux randonnées. Ce dernier sera surveillé, toutefois, l’organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration.
  9. L’organisation pourvoit à la sécurité physique des participants en mettant en place un lien avec les secours, et des bénévoles fermeurs. Ces derniers ont pour mission d’encadrer les derniers concurrents. Pour la bonne marche de l’événement, ces derniers concurrents devront se conformer aux recommandations des fermeurs, comme quitter le parcours afin de revenir au point d’arrivée dans les meilleurs délais. Cela n’empêchera pas le départ du lendemain.
  10. Chaque concurrent est tenu de posséder ***un téléphone portable durant toute la durée de la randonnée***, afin de contacter les secours ou l'organisateur en cas d'accident ou toute autre urgence. Le numéro de téléphone du directeur de course est indiqué sur la plaque de chaque conçurent.
  11. En cas d’**abandon en cours de parcours**, le concurrent sera tenu de prévenir le PC sécurité par téléphone en utilisant le numéro indiqué sur sa plaque. Merci de nous aider à garantir la sécurité de tous.
  12. Pour raison de sécurité, l’organisateur se réserve le droit de modifier le parcours. Ce changement sera indiqué par des bénévoles sur le terrain.
  13. **Des barrières horaires seront imposées,** pour filtrer les concurrents et ainsi assurer la sécurité et le bon déroulement de l’épreuve. Un pointage sera effectué à chaque barrière horaire. Les concurrents sont déclarés « hors course » après la barrière horaire et dirigés vers l’arrivée.

Les barrières horaires seront indiquées au moment du retrait des inscriptions.

Le non-respect des barrières horaires placera les participants sous leur propre responsabilité.

Les barrières horaires sont calculées au mieux afin d’assurer le bon déroulement de l’épreuve. (Organisation des secours, notamment).

L’organisation ne pourra donc plus être tenue responsable si un concurrent ne suit pas l’échappatoire indiquée.

Les horaires des barrières horaire peuvent être modifié par l’organisateur en fonction des aléas de course (météo, incident, retard, etc) pour le bon déroulement de l’épreuve.

**3. HORAIRES**

# Départs :

Samedi :

Départ **7h00**

**Site Aventure Evasions 470 Allée Joël Combet 26300 Chatuzange le Goubet**

Dimanche :

Départ **8h30**

**Site Le Martouret 340 Rte d'Ausson, 26150 Die**

# - Horaires fin de parcours :

Samedi :

Fin de parcours **18h30**

**Site Le Martouret 340 Rte d'Ausson, 26150 Die**

Dimanche :

Fin de parcours **17h00**

**Site Aventure Evasions 470 Allée Joël Combet 26300 Chatuzange le Goubet**

**4. L’ORGANISATION**

* 1. L’organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenu avant, pendant et après l’épreuve. Chaque coureur est entièrement responsable de l’ensemble du matériel qu’il est susceptible d’apporter pour les besoins de l’épreuve.
  2. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves ou de modifier les parcours si les conditions s'avéraient défavorables à leur bon déroulement.
  3. En cas de non présentation au départ du concurrent, les droits d'inscriptions restent acquis pour l’organisation.
  4. en cas d’annulation pour cause sanitaire, l’inscription sera automatiquement reportée pour l’édition suivante.
  5. L'organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les concurrents faisant une fausse déclaration à l'inscription.
  6. L’organisateur prend en charge le transfert (Chatuzange -> Die – Die -> Chatuzange) d’un bagage par concurrent de taille maximum de 60cmx40cmx30cm.
  7. Si un abandon survient pendant ou entre les épreuves, l’organisateur n’est pas tenu d’effectuer des navettes pour relier le point de départ ou d’arrivée. Chaque concurrent est responsable de ses trajets (si nécessaires) entre les sites.
  8. L'inscription implique l'adhésion à l’ensemble du présent règlement.

*Le Bike Club Mours, le 1er Décembre 2023*